

CONVOCATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 27 octobre 2023 à 20h.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023.

II - Délibérations

- Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois
- Fourrière animale – Marché 2024
- Avis / demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien (ref. Parc éolien de La Plaine de Balusson)
- Subventions 2023

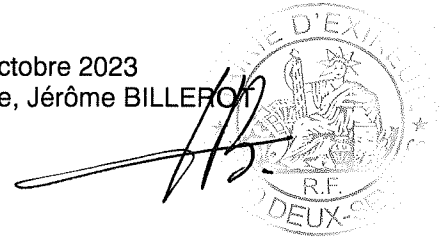
III – Comptes rendus de réunions

IV – Questions diverses

- Haies classées : replantation
- Projet Sensibilis'haie : vers la rue des Aubépines
- Action « J'aime la nature propre »
- Plantation de 400m de haie : chemin de la Plaine
- Intervention Prom'haie et l'école le 30 janvier 2024 : chemin de la Plaine
- Parcelle privée enclavant l'entrée d'habitations existantes
- Repas communal des aînés : bilan
- Terrain de sport de Beusoleil
- Projet de modification du règlement intérieur de la cantine
- Aménagement intérieur de la mairie

V – Tour de table

le 19 octobre 2023
le maire, Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 19 octobre 2023

Délibérations 1 à 3

Présents : BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, MANIAGO Anne-Sophie, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), ROBERT Vanessa, (ayant donné pouvoir à MANIAGO Anne-Sophie).

Excusés : DOMINEAU Samuel, DECARSIN Mélanie, NERAULT Alizée.

Délibération 4

Présents : BILLEROT Jérôme, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, CHAUVET Lucette, DECARSIN Mélanie, MANIAGO Anne-Sophie, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : GAUDET Vincent (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien), ROBERT Vanessa, (ayant donné pouvoir à MANIAGO Anne-Sophie).

Excusés : DOMINEAU Samuel, NERAULT Alizée.

- Quorum : 10
- Élus présents à l'ouverture de la réunion : 14
- Quorum atteint

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023 est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2023-10-01 - Suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Compte tenu du tableau d'avancement de grade offrant la possibilité d'un avancement de grade pour deux agents déjà en poste au sein de la collectivité ;

Vu la délibération n°2023-07-07 portant création de deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe ;

Vu les avis favorables à l'unanimité du comité social territorial réuni le 5 septembre 2023 ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

1. La suppression de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (35h et 6,04h).
2. De modifier comme suit le tableau des emplois :

adres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois			
		35h	7,50h	9h	6,04h
<u>Filière administrative</u> Adjoint administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1			
	Adjoint Administratif	1	1		
<u>Filière technique</u> Adjoint technique	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	2			1
	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe				
	Adjoint Technique territorial	2		1	

3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

2023-10-02 - Fourrière animale – Marché 2024

Sachant qu'une commune a la possibilité de conclure avec un opérateur, qui peut être une association de protection animale ou une société spécialisée, un marché public portant sur la gestion de la fourrière animale ;

Sachant que chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou du service d'une fourrière établie sur une autre commune (art. L 211-24 du code rural et de la pêche maritime) ;

Sachant que la gestion de la fourrière relève d'un service public communal et qu'elle peut être assurée directement par la commune ou confiée par celle-ci à un tiers au travers d'un contrat de délégation de service public ;

Afin d'éviter une rupture du service public et de répondre aux obligations réglementaires nées de la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) ;

Au regard du contrat signé avec la SACPA de Poitiers arrivant à échéance le 31/12/2023 ;

Au regard de la proposition de marché de prestations de services portant sur la gestion de la divagation des carnivores sur le domaine public et la gestion de la fourrière animale ;

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le renouvellement du marché de prestations de services portant sur la gestion de la divagation des carnivores sur le domaine public et la gestion de la fourrière animale au groupe SACPA de Poitiers ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire et notamment l'acte d'engagement valant CCP joint à la présente délibération.

2023-10-03 - Avis / demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien (ref. Parc éolien de La Plaine de Balusson)

Vu l'arrêté Préfectoral prescrivant une enquête publique d'une durée de 33 jours consécutifs du lundi 16 octobre au vendredi 17 novembre 2023 inclus, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Société PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan ;

Vu la lettre de Madame la Préfète des Deux-Sèvres en date du 7 septembre 2023 sollicitant l'avis du conseil municipal d'Exireuil sur cette demande d'autorisation ;

Vu les informations concernant cette demande d'autorisation disponibles sur le site Internet de la Préfecture des Deux-Sèvres via le lien <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/STE-EANNE/Projet-eolien-PARC-EOLIEN-DE-LA-PLAINE-DE-BALUSSON>

Monsieur le Maire sollicite les élus sur l'avis à transmettre.

Monsieur le Maire met en avant la nécessité de poursuivre le développement des énergies plus propres.

Des élus comprennent cet argument mais estiment que le Département des Deux-Sèvres est déjà lourdement impacté par la présence des éoliennes par rapport à d'autres départements de la Région Nouvelle Aquitaine.

Les élus passent au vote :

- avis favorable à la demande d'autorisation (POUR) : 1 voix (BILLEROT Jérôme)
- avis défavorable à la demande d'autorisation (CONTRE) : 10 voix (PAPET Marie-Claude, ECALE Alain, CHAUVET Lucette, MANIAGO Anne-Sophie, LUTTIAU François, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, ROBERT Vanessa (par pouvoir), SEIGNEURET Julien)
- sans avis à la demande d'autorisation (ABSTENTION) : 5 voix (GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, BELLÉCULLÉE Maryvonne, BURON Lionel, GAUDET Vincent (par pouvoir))

Comme suite au vote, le conseil municipal d'Exireuil transmet à la Préfecture des Deux-Sèvres :

- un avis défavorable à la demande d'autorisation pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien (ref. Parc éolien de La Plaine de Balusson).

✓ *Arrivée de Madame Mélanie DECARSIN.*

2023-10-04 - Subventions 2023

Madame Marie-Claude PAPET présente les dernières demandes de subventions 2023 et sollicite les élus pour décider de la suite à donner.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- Club de Basket de Saint-Maixent-l'École : sans suite pour 2023 car la liste des adhérents Exirois n'a pas été transmise.
- Instance Régionale d'Éducation pour la Santé : sans suite
- Groupe de secours Catastrophe Français – Sapeurs-pompiers humanitaires : sans suite
- ELA – Mets tes baskets et bats la maladie : 150€ afin de soutenir l'action impulsée par l'école.

III – Compte rendu de réunions

4dissolution de 6 budgets annexes ; Adoption de la nomenclature M 57 au 1^{er} janvier 2024 ; admission en non-valeur et créances éteintes ; réhabilitation du réseau assainissement sur Nanteuil ; adhésion au groupement de commandes portant sur l'étude d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets ; acquisition et cession immobilières.

IV – Questions diverses

- Haies classées (Madame Anne-Sophie MANIAGO se retire du débat) : Présentation des différentes zones de replantation par des agriculteurs sur les secteurs de La Dorinière, Les Gas Charbonniers et Les Noues. D'autres points restent à régler mais les élus constatent une belle avancée du dossier.
- Sensibilis'haie : projet de plantation de 100 m de haie vers la rue des Aubépines avec la Fédération Nationale des chasseurs. Un panneau pédagogique viendrait expliquer l'action aux promeneurs. Les élus valident ce projet.
- Action « J'aime la nature propre » : présentation de l'opération qui se déroulerait le 15 mars 2024 si l'école participe ou le 16 mars. Cette opération prendrait la forme d'une marche afin de collecter les déchets présents dans plusieurs chemins de la Commune. Les élus valident ce projet.
- Plantation de 400m de haie à l'initiative d'un agriculteur sur le chemin de la Plaine. Une intervention de l'association Prom'haie, en collaboration avec l'école d'Exireuil, est programmée le 30 janvier 2024.
- Parcelle privée enclavant l'entrée d'habitations existantes : au niveau de la rue de la Pierre Levée, 3 maisons sont actuellement enclavées par une petite parcelle privée. Cette parcelle devait, en 1999, être revendue à la Commune mais la démarche n'aurait jamais abouti. Aujourd'hui, les maisons d'habitations bénéficient d'un droit de passage mais Monsieur le Maire aimerait solder ce souci et créer un accès direct au domaine public. Comme pour les autres dossiers de ce type, la Commune propose d'acquérir la bande de terrain à l'euro symbolique avec prise en charge des frais de notaire. La propriétaire a été contactée mais veut vendre au prix d'un terrain constructible. Après débat les élus s'accordent sur le fait qu'une régularisation, après 24 ans, serait idéale mais pas à n'importe quel prix. Il est décidé de faire quelques recherches sur les actes de 1999 et donc, dans cette attente, de surseoir à la démarche.

- Repas communal des aînés :

Dépenses		Recettes	
Traiteur : <i>Le Marmiton</i>	3 350,00 €		
134 menus			
Animation	400,00 €	Personnes de 65 ans et + :	1 596,00 €
Boissons	313,20 €	106 personnes + 27 élus	
Petites fournitures	37,39 €	et 1 gratuit (animateur)	
TOTAL	4 100,59 €	TOTAL	1 596,00 €
		A charge de la commune :	2 504,59 €

Prix du repas :

- * Coût réel d'un repas (invités + élus) : 4 100,59€ / 134 menus = 30,60€
- * Contribution des participants : 12 € / personne

Le repas et l'animation ont été très appréciés. Pour l'an prochain, prévoir des boissons sans alcool et éviter l'eau en bouteille plastique.

✓ Arrivée de Monsieur Samuel DOMINEAU à 21h14.

- Terrain de sport de Beausoleil : malgré un accord pour la DETR, le projet initial a essuyé des refus de subventionnement. Aussi, afin de mieux correspondre aux aides liées aux équipements sportifs, une évolution du projet sera proposée. Il s'agirait de créer un futsal extérieur et non un city stade. Les devis sont en cours et une comparaison entre les deux projets sera présentée afin de se positionner.
- Projet de modification du règlement intérieur de la cantine : L'article 12 stipule qu'un justificatif médical est nécessaire pour le décompte des jours d'absence. Constatant que ce justificatif ne concerne que l'école au regard de l'obligation de scolarisation, que le comptage des repas au réel se réalise le matin de chaque jour d'école et dans un souci de simplification, Monsieur le Maire évoque la possibilité de modifier cet article à compter du 1^{er} janvier 2024. Une proposition sera étudiée pour le prochain conseil.
- Aménagement intérieur de la mairie : Un nouvel agent va intégrer le secrétariat de la mairie le 6 novembre prochain. Pour les premiers mois, les trois agents seront ensemble dans le même bureau mais il est proposé de déplacer l'accueil dans le bureau du maire qui serait séparé en deux bureaux. Le projet n'est pas arrêté et des devis sont en cours de réalisation.

- Prochains conseils : le 24 novembre et 22 décembre à 20h.

Monsieur le Maire prend la parole et rappelle que la vie d'un conseil municipal n'est pas toujours facile et que la différence entre tous doit être une force. Les échanges lors des réunions doivent être apaisés et constructifs. Il ne faut pas focaliser sur les défauts mais utiliser les qualités de chacun et chacune.

Tour de table :

DETR 2024 : La date limite du dépôt des dossiers est fixée au 15 février 2024. Aussi, Monsieur le Maire ressort la liste des projets de mandat qui avait été éditée l'an passé. Après débat, la création d'une piste cyclable et piétonne le long de la route départementale 121 (rue de Béchereau) ressort comme idée retenue. Un élu doute de l'aide du Département au regard de la présence d'un chemin en parallèle mais les élus souhaitent voir ce projet se réaliser car de nombreuses personnes à pied, poussette ou vélo fréquentent cette voie. ID 79 va donc être contactée.

La mairie aurait besoin de travaux mais une phase préparatoire indispensable (audit, architecte...) rend ce projet plus long à mettre en œuvre. Il faudrait commencer à travailler dès 2024 pour d'éventuelles décisions en 2025.

Commission du personnel : Monsieur le Maire sollicite une réunion de la commission du personnel le 9 novembre à 19h afin d'évoquer le projet de mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour les agents communaux ainsi que l'avancement de grade d'un agent sur 2024.

Abri bus : L'abri bus de la place Charles de Gaulle est vieillissant et trop petit pour accueillir les 18 élèves actuellement présents sur ce point d'arrêt. L'AIMS a été contactée afin de prévoir un réaménagement de cet abri. Ne s'agissant pas d'un petit patrimoine, aucune aide financière n'est envisageable.

Journée de visite « Chantiers rivières » avec le SMC : une visite du chantier d'effacement du plan d'eau à Bois Boulais est prévue le 15 novembre à 9h30. Les élus souhaitant y participer doivent s'inscrire pour toute la journée. A voir si une visite simple du site d'Exireuil est possible sans participer à l'ensemble du programme.

Travaux des agents : Paillage des massifs et projet de peinture dans les classes après travaux (couleur à définir).

Téléthon : Thème 2024 « Exireuil autrefois ».

Terrain de foot : Un poteau (support filet) penche dangereusement. Il faudrait prévoir une consolidation au printemps prochain.

Anti intrusion : L'exercice anti-intrusion à l'école montre une défaillance dans le lancement d'alerte car il n'y a pas de système généralisé pour avertir l'ensemble des classes. Un devis est en cours et sera prochainement présenté.

Monsieur le Maire informe des nouvelles mesures incitant les collectivités à s'équiper de caméras. Un élu explique la possibilité d'en installer à moindre coût.

La Martinière : La maison qui était à l'abandon depuis de nombreuses années a été vendue et est à présent en travaux. Reste à prévoir la gestion des eaux de pluie de la voie communale.

Bulletin communal : La maquette de l'édition 2024 va prochainement débiter. La liste des articles est prête et peut encore évoluer. Un focus sera réalisé sur l'histoire d'Exireuil en lien avec les plans cadastraux.

Octobre rose : Environ 200 personnes étaient présentes à la marche et 1 071,50€ collectés pour l'association Ruban Rose.

Halloween : Les élus disponibles seront les bienvenus pour aider à cette journée du 31 octobre au niveau de la cité Champ Limousin.

Voirie : Constat d'une grille avaloire cassée au niveau du virage au lieudit « Les Gas Charbonniers ». Une réparation est à prévoir.

Il est constaté un très mauvais état de la route départementale 121 en direction de Fomperron. Une élue demande à la Commune d'alerter le Conseil Départemental sur la dangerosité de cette voie.

Il est souhaité la création d'un passage piéton (peinture) sur la route de la Pierre Levée, au niveau de la cabine de bus.

Mobilier urbain : Il est demandé d'inverser le sens du banc installé dans la cité du Grand Pré.

Voisins référents : appel à la vigilance pour les cambriolages ; organisation prochaine d'une réunion des référents.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures.

Le secrétaire



le maire

